

FONDS CULTUREL RIVIERA

RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION CHARGÉE DE L'EXAMEN DU BUDGET DU FCR POUR L'EXERCICE 2026

SÉANCE DU JEUDI 30 OCTOBRE 2025, À 19H00, À LA TOUR-DE-PEILZ AULA DU COLLÈGE COURBET, AV. DE LA GARE 1

Mesdames et Messieurs les Président·e·s,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera s'est réunie le jeudi 30 octobre 2025, à 19h00, à La Tour-de-Peilz et a examiné avec attention le budget 2026.

La Commission était composée de :

<u>Présent·e·s</u>	<i>Mesdames et Messieurs :</i>		
Blonay - Saint-Légier	Evelyne	Chevallaz Belotti	<i>membre</i>
	Claude	Nicolet	<i>membre</i>
Chardonne	Jean-David	Pelot	<i>membre</i>
Corseaux	Roberto	Trüb	<i>membre</i>
Corsier	Mireille	Roth	<i>suppléante</i>
Jongny	Corinne	Ansermoz	<i>membre</i>
Montreux	Pierre-André	Spahn	<i>membre</i>
La Tour-de-Peilz	André	Gruaz	<i>membre</i>
	Janina	Rioux	<i>membre</i>
	Anne-Marie	Arnaud	<i>suppléante</i>
Veytaux	Valérie	Passera	<i>membre</i>
	Francine	Jordan	<i>suppléante</i>

Excusé·e·s

Blonay	Barbara	Kool	<i>suppléante</i>
Chardonne	Romain	Gillieron	<i>suppléant</i>
Corseaux	Arnaud	Gantenbein	<i>suppléant</i>
Corsier	Martine	Meier	<i>membre</i>
Jongny	André	Joye	<i>suppléant</i>
Montreux	Philippe	Morier-Genoud	<i>membre</i>
	Christian	Fürst	<i>suppléant</i>
Vevey	Patrick	Fleury	<i>membre</i>
	Carole	Meyer	<i>membre</i>
	Guillaume	Pilloud	<i>suppléant</i>

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
 2. Liste de présences
 3. Budget 2026 et préavis type y relatif
 4. Divers
 5. Prochaine séance
-

1. ACCUEIL

M. André Gruaz, Conseiller communal à La Tour-de-Peilz, accueille l'assemblée et cède directement la parole à M. Vincent Bonvin, Conseiller municipal à La Tour-de-Peilz et Président du Fonds culturel Riviera (FCR). A son tour, M. Bonvin souhaite la bienvenue à la Commission intercommunale de gestion du FCR et précise qu'il devra quitter rapidement la séance, étant retenu par une autre Commission de gestion, communale cette fois.

M. Gruaz précise qu'il présidera la séance et que Mme Mireille Roth, Conseillère communale à Corsier-sur-Vevey rédigera le rapport.

Sont également présentes, Mmes Colette Rossier et Laurence Meyer de Stadelhofen, respectivement cheffe de service et adjointe au service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI).

2. LISTE DE PRÉSENCES

M. Gruaz procède à l'appel (cf. liste de présence page 1).

3. BUDGET 2026 ET PRÉAVIS TYPE Y RELATIF

À la demande de M. Gruaz, Mme Rossier présente le budget 2026 du Fonds culturel Riviera (FCR) en débutant directement à la page 2 du préavis, qui rappelle la liste des institutions actuellement bénéficiaires du fonds. Le budget global s'élève à CHF 4'138 800.- de charges. Les recettes proviennent principalement des contributions communales, calculées sur la base de la population au 31 décembre 2024, pour un total estimé à CHF 3'966 800.-.

Une participation complémentaire issue de la taxe de séjour (CHF 12'000.-) est affectée au financement de l'Agenda Riviera. Enfin, une ponction de CHF 160'000.- sur les réserves du FCR est prévue afin d'équilibrer le budget. En effet, bien que n'ayant pas encore reçu toutes les données de la part des institutions bénéficiaires du FCR, le budget 2026 tient notamment compte du retour progressif de certaines institutions au 2m2c à la mi-2026, avec une part vraisemblablement plus importante de charges artistiques.

La contribution des communes par habitant est donc fixée à CHF 47.-, enveloppe que les conseils communaux sont appelés à adopter, afin que le Conseil administratif du FCR puisse procéder à la répartition des subventions en décembre prochain. Mme Rossier rappelle que cette hausse par rapport aux CHF 46.- / hab. en 2025, correspond à un retour à la normale, après la phase transitoire liée à la fermeture du 2m2c. En outre, le Conseil Administratif estime qu'en 2027, la contribution pourrait passer à CHF 48.- par habitant, « montant historique » prévu lors de la création du FCR en 2002-2003 et qui a été maintenu jusqu'en 2017. Elle rappelle que c'est grâce à ce montant qu'il a été possible d'intégrer de nouvelles institutions au FCR, jusqu'à en doubler le nombre (de 11 à 22).

Mme Jordan s'inquiétant d'une possible augmentation de la participation de la CITS à l'Agenda régional, Mme Rossier répond que dite participation n'a déjà pas été simple à obtenir et qu'au surplus, la CITS soutient avant tout ce qui a trait aux manifestations, alors que l'Agenda les publie.

S'agissant de l'Agenda Riviera, le coût annuel de l'impression et de la distribution est estimé à CHF 160'000.-, sachant qu'une part de recettes provient des pages publicitaires. Un débat s'est ouvert sur la pertinence du maintien d'un format papier à l'ère du tout numérique. Plusieurs membres, notamment M. Nicolet (qui a procédé à un sondage auprès de 50 personnes de sa commune), ont relevé un faible taux de lecture dans leurs communes, alors que d'autres ont un retour positif, notamment des milieux artistiques. Cela étant, la commission n'est pas dans l'optique de supprimer la version papier mais s'interroge autour d'une évolution à terme. M. Bonvin et Mme Rossier ont souligné qu'un équilibre entre papier et web restait nécessaire : le format papier touchant encore une part de public, notamment les seniors et les visiteurs (distribution par l'hôtellerie), tout en soutenant la filière locale d'impression. La version web est également publique.

Mme Rossier a rappelé que l'Agenda fait partie intégrante du but du FCR (art. 2 de la convention) et contribue à diffuser et rendre visibles les activités culturelles de la région. Une précédente enquête

à l'échelle de la région avait d'ailleurs montré une répartition 50% / 50% entre les préférences pour le format papier et le format numérique, ainsi qu'une part souhaitant les deux versions.

La discussion a également porté sur le recentrage du FCR sur son but, la commission s'interrogeant sur les effets de la diminution de la contribution des communes dès 2018, sur les aides à la création et soutiens ponctuels. Mme Rossier rappelle que le but du FCR est de soutenir les institutions bénéficiaires du FCR (art. 2 convention) et que l'octroi d'aides à la création et de soutiens ponctuels est subsidiaire (art. 19), dans la mesure du solde disponible, une fois les subventions attribuées à dites institutions. Les principes d'octroi des aides à la création / soutiens ponctuels ont été précisés pour garantir un usage du fonds qui soit le plus juste possible et sont disponibles sur le site internet du SAI. Cela dit, l'enveloppe globale du FCR a été diminuée à la suite d'un changement de législature, auquel s'est ajoutée une baisse du nombre d'habitants en 2019.

Plusieurs interventions de Mme Arnaud ont porté sur l'absence de précision du budget présenté sur les montants attribués et le fait que les conseils communaux n'ont pas accès à ces montants. Par ailleurs, elle s'enquiert des musées et de celui du jeu en particulier : sont-ils soutenus par le FCR ? Plusieurs membres de la commission, ainsi que Mme Rossier, ont rappelé que les conseils communaux votent uniquement la contribution globale des communes (CHF 47.- / hab.) au stade du budget, tandis que le Conseil administratif procède, en décembre, à la répartition détaillée par institution sur la base des besoins transmis. Les montants exacts par institution figurent ensuite dans les comptes annuels du FCR qui sont transmis à tous les conseils communaux.

Cette précision a permis de clarifier les interrogations soulevées quant à la disponibilité des données chiffrées par institution.

Quant à la question des musées, Mme Rossier rappelle que le FCR soutient l'Association des musées de la Riviera vaudoise (AMRV) et en particulier les évènements communs (La nuit des musées / En famille au musée / etc.), dont le Musée du jeu fait partie. Elle rappelle également que la question d'intégrer les musées s'est posée à la création du FCR, mais que le montant des contributions des communes, estimé alors à CHF 150.- / hab. n'était pas acceptable d'un point de vue politique.

Mme Ansermoz s'est enquise de la pérennité des réserves du FCR et Mme Rossier a confirmé que la réserve de CHF 160'000.- prévue au budget 2025 serait vraisemblablement entièrement utilisée pour 2026 mais ne serait pas dépassée, ce qui justifie la hausse annoncée par anticipation de la contribution à CHF 48.- / hab. en 2027.

À la question de Mme Jordan sur le montant de l'agenda régional, Mme Rossier précise qu'il est inclus dans le montant global des subventions aux institutions.

Mme Ansermoz encourage les délégués à s'enquérir auprès de leur Municipalité sur l'affectation du delta de CHF 1.- / hab. qui résulte de la différence entre les CHF 47.- / hab. du FCR et les CHF 48.- / hab. prévus par les communes, dans l'optique que ce montant reste alloué à la culture.

A l'issue de la discussion, le président passe au vote. Le budget 2026 du Fonds culturel Riviera est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. DIVERS

Pas de point.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance de la Commission intercommunale de gestion relative à l'examen des comptes 2025 aura lieu le **jeudi 30 avril 2026, à 19h00, à La Tour-de-Peilz**. Les commissaires de La Tour-de-Peilz se chargent de réserver une salle à cet effet.

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- **d'adopter le budget 2026 du Fonds culturel Riviera.**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera

Le président :
André Gruaz

La secrétaire :
Mireille Roth

Séance levée à 20h00.

Corsier-sur-Vevey, le 4 novembre 2025

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 29/2025

le 29 octobre 2025

Budget 2026 du Fonds culturel Riviera (FCR)

10.03.02-2509-Preavis-29-Budget-2026-FCR.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2026 du Fonds Culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera. Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5^e des communes partenaires.

2. Cadre général

Créé sous la forme d'une entente intercommunale au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes, le Fonds culturel Riviera (FCR) est entré en vigueur le 19 juillet 2003, une fois la convention approuvée par le Conseil d'Etat, préalablement adoptée par l'ensemble des conseils communaux de la Riviera. Il a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (art. 2 de la convention).

Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du FCR sont soumis au contrôle de l'Etat.

Le fonds est géré par un conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des neuf municipalités.

3. Fonctionnement et évolution du Fonds depuis 2003

Conformément à l'art. 18 de la convention, le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes dans une fourchette fixée de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant.

Durant la première législature de fonctionnement du fonds, soit 2003-2006, le FCR subventionnait annuellement 11 institutions de portée régionale, ainsi que l'Agenda régional, et le montant des contributions communales était fixé à Fr. 48.- / habitant.

De 2007 à 2017, le montant desdites contributions a été maintenu à Fr. 48.- / habitant, permettant ainsi l'intégration de nouvelles institutions et l'octroi de soutiens ponctuels / aides à la création.



021 977 01 11

✉ greffe@la-tour-de-peilz.ch

🌐 www.la-tour-de-peilz.ch

Depuis 2018, le CA a fixé le montant de la contribution des communes entre Fr. 46.- et Fr. 47.- par habitant, souhaitant se recentrer sur le but du fonds, soit le soutien aux institutions bénéficiaires et aux frais d'édition de l'Agenda Riviera.

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au CA du FCR de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget global adopté par les conseils communaux. En décembre 2025, le CA procédera donc à la répartition des subventions pour 2026.

Outre l'agenda régional, les 22 institutions bénéficiaires du FCR sont les suivantes :

Association des Amis du Dansomètre, Association Concours Clara Haskil, Association du Festival des artistes de rue – Vevey, Association La Lanterne Magique Vevey-Montreux, Association Live in Vevey, Association des Musées de la Riviera Vaudoise, Association Nouvel Espace Dancers (NED), Association Nox Orae, Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental, Association Semaine internationale de piano, Association du Théâtre de Poche de la Grenette, Association Les Trois-Quarts- Théâtre Le Pantographe, Association Tous Artistes Confondus – Rocking Chair (RKC), Association Vevey International Funny Film Festival, Fondation des Arts & Spectacles - Le Reflet - Théâtre de Vevey, Fondation Festival du Rire de Montreux - Montreux Comedy Festival, Montreux Jazz Artists Foundation, Fondation Montreux Choral Festival, Fondation Maison Visinand - Théâtre Montreux-Riviera (TMR), Fondation de la Saison Culturelle de Montreux, Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey, Fondation Vevey ville d'images - Festival Images.

4. Budget 2026

Le budget présenté est conforme au but de la convention du Fonds visant à soutenir les institutions culturelles de portée régionale, bénéficiaires du Fonds, en participant à leurs charges artistiques ainsi qu'à l'édition de l'agenda régional. Il est établi sur une base « zéro ».

4.1. Charges

Le principal poste des charges demeure donc celui des subventions aux institutions bénéficiaires du FCR, incluant également les charges relatives à l'Agenda régional. Le montant total de ce poste, soit Fr. 4'083'200.-, est estimé sur la base des éléments actuellement portés à la connaissance du CA.

Ce montant doit permettre au CA :

- de tenir compte des précisions attendues de la part de certaines institutions bénéficiaires d'ici fin 2025, la répartition des subventions 2026 intervenant en décembre 2025 ;
- d'être en mesure d'adapter les subventions de certaines institutions bénéficiaires dont tout ou partie de la programmation réintégrera le 2m2c, courant 2026.

En effet, durant la fermeture du 2m2c, leurs activités ont été soit réduites, soit déplacées, faute d'une salle de capacité équivalente à l'Auditorium Stravinski sur la Riviera. Avec la réouverture du bâtiment prévue au second semestre 2026, ces institutions devraient retrouver, pour une demi-année, une programmation comparable à celle d'avant les travaux. Leurs budgets reviendront progressivement à leur niveau antérieur, tout en étant ajustés aux réalités et conditions spécifiques de 2026.

Le budget 2026 comprend une provision de Fr. 20'000.- pour adaptations aux institutions bénéficiaires / éventuelles intégrations / aides à la création / soutiens ponctuels.

Enfin, comme chaque année, les charges d'administration et de gestion du Fonds (forfait SAI / contrôle des comptes par une fiduciaire agréée) représentent un montant total de Fr. 35'600.-.

Le montant global des charges est ainsi estimé à Fr. 4'138'800.-.



4.2. Recettes

Les recettes proviennent d'une part, de la contribution communale fixée à Fr. 47.- par habitant, (Fr. 46.- en 2025), calculée sur la base de la population au 31.12.2024 (sans projection d'augmentation), et d'autre part, de la participation de la Commission intercommunale de la taxe de séjour s'élevant à Fr. 12'000.- pour l'Agenda régional.

L'augmentation des contributions communales répond à la hausse des charges artistiques, en particulier celles des institutions montreusiennes concernées par un retour au 2m2c. Cette évolution rend nécessaire le recours à la provision (cpté 9282.2) à hauteur de Fr. 160'000.-, constitué dans ce but.

Afin de maintenir un soutien constant à toutes les institutions et de permettre le retour à des programmations complètes au 2m2c, il sera vraisemblablement nécessaire de rétablir la contribution historique de Fr. 48.-/habitant dès 2027. Ce montant reste conforme à la convention, qui fixe une fourchette comprise entre Fr. 45.- et Fr. 50.- par habitant.

Le total des revenus s'élève donc à Fr. 4'138'800.-.

Le budget 2026 se clôture ainsi à l'équilibre (solde nul au 31 décembre 2026).

Enfin, rappelons que les communes sont invitées à soutenir les institutions culturelles locales avec le delta de Fr. 1.- / habitant qui résulte de la différence entre le budget 2026 à Fr. 47.- / habitant et les Fr. 48.- / habitant fixés jusqu'en 2017.

5. Conclusion

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 29/2025,
- vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

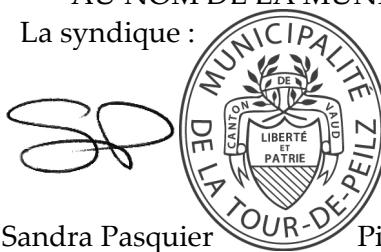
décide :

- d'adopter le budget 2026 du Fonds culturel Riviera.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier



Pierre-A. Dupertuis

Annexe :

- Budget 2026 du Fonds Culturel Riviera

Adopté par la Municipalité : le 15 septembre 2025



021 977 01 11

✉ greffe@la-tour-de-peilz.ch

🌐 www.la-tour-de-peilz.ch

FONDS CULTUREL RIVIERA

BUDGET 2026 - BASE 0

REVENUS

Contribution des communes CHF 47.00 / habitant·e	<i>Population au 31-12-2024</i>	<i>Montant</i>	
Blonay - Saint-Légier	12'463	585'761.00	
Chardonne	3'340	156'980.00	
Corseaux	2'322	109'134.00	
Corsier	3'389	159'283.00	
Jongny	1'921	90'287.00	
Montreux	26'964	1'267'308.00	
La Tour-de-Peilz	12'812	602'164.00	
Vevey	20'146	946'862.00	
Veytaux	1'043	49'021.00	
Total contributions des communes	84'400	3'966'800.00	3'966'800.00
Contribution de la Commission intercommunale de la Taxe de séjour à l'Agenda Riviera			12'000.00
Prélèvement sur le compte "Provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels" (cpté 9282.2)			160'000.00
TOTAL REVENUS			4'138'800.00

CHARGES

Subventions aux institutions bénéficiaires du FCR	4'083'200.00
Provision pour éventuelles intégrations / aides à la création / soutiens ponctuels	20'000.00
Administration et gestion du FCR - Prestations du SAI (forfait)	35'000.00
Contrôle des comptes (fiduciaire)	600.00
TOTAL CHARGES	4'138'800.00
SOLDE PREVISIBLE AU 31 DECEMBRE 2026	0.00